



## CALENDRIER DIALOGUE SOCIAL 2019

### Déclinaison du protocole additionnel du 19 décembre 2018 et clause de revoyure du protocole du 11 avril 2016. Thèmes en discussion.

#### Mesures transversales

- \* Mise en place de l'APORTT (réforme du temps de travail) avec passage en CTRPN d'ici le **30 juin 2019**.
- \* Pour le CEA: modalités du paiement du stock et du flux des heures supplémentaires.
- \* Réforme des dispositifs de fidélisation géographique (ASA et prime de fidélisation) d'ici le **31 décembre 2019**.
- \* Définition du parcours de formation partagée, initiale comme continue, entre les 3 corps actifs à compter du **1er septembre 2020**.
- \* Réforme de la prime de résultats exceptionnels.

#### Pour le C.E.A.

- \* Fidélisation fonctionnelle: valorisation de la filière investigation (cartographie des emplois, gestion de la prime OPJ) et les moyens de garantir une pérennité des officiers de police judiciaire en son sein **d'ici le 30 juin 2019**.
- \* Réforme et simplification des voies d'avancement **d'ici l'automne 2019**. (nombre de voies d'avancement, modalités de passage de grade, examens ou concours professionnels).
- \* Création d'un second concours interne d'accès au corps d'encadrement et d'application **d'ici la fin 2019**.
- \* Réforme de la scolarité de gardien de la paix, axée sur la professionnalisation en service opérationnel, **d'ici l'automne 2019**.

L'UNSA Police participera activement aux négociations sur tous ces chantiers... entre autres.  
Première réunion prévue début mars.

**UNSA Police,**  
**Autonome et indépendant**

*Des avancées  
à finaliser!*



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 19-00667 D

Paris, le 25 FEV. 2019

Monsieur le secrétaire général,

Les événements d'ordre public depuis la fin de l'année dernière, la permanence de la menace terroriste comme le déploiement de la police de sécurité du quotidien sont autant d'éléments qui appellent à la poursuite d'une politique de transformation de l'organisation et du fonctionnement de la police nationale.

Le protocole du 19 décembre 2018 signé avec les syndicats représentatifs du corps d'encadrement et d'application et, au-delà, la reconnaissance de l'engagement de tous les personnels de la police nationale soulignée par les audiences accordées par le ministre de l'intérieur à l'ensemble des organisations représentatives de tous les corps, fixe des échéances précises pour certains chantiers de réformes. Il a d'ailleurs subordonné la concrétisation d'avancées catégorielles importantes à la conclusion d'un accord sur des thématiques essentielles (temps et rythmes de travail, fidélisation, heures supplémentaires).

Mais les efforts financiers ainsi consentis, dans un cadre budgétaire tendu, exigent que la police nationale entreprenne parallèlement un effort de transformation permettant d'améliorer son efficacité et son efficience opérationnelles, au service de la sécurité des Français.

Votre organisation sera étroitement associée à cette démarche innovante qui constitue le point de départ du dialogue social de la mandature issue du scrutin professionnel du 6 décembre dernier, dans le cadre d'un nouvel agenda social.

**Monsieur Philippe CAPON**  
**Secrétaire général de l'UNSA Police**  
**UNSA (UNSA FASMI)**  
**25, rue des Tanneries**  
**75013 PARIS**

J'ai engagé la police nationale dans la perspective de plusieurs champs de réformes structurelles (réforme de l'organisation territoriale de la police nationale, modernisation du recrutement et de la formation, simplification de la gestion des carrières, meilleure articulation entre toutes les composantes de la police nationale, etc.), comme je vous l'ai indiqué lors de notre réunion du 5 février dernier.

Par ailleurs, je souhaite vous indiquer que j'ai décidé, dans le cadre de la déclinaison du protocole du 19 décembre 2018, de la clause de revoyure du protocole du 11 avril 2016, mais aussi des autres thèmes de réformes statutaires et de meilleure gestion des ressources humaines, de proposer les thèmes, la méthode et l'agenda suivants :

### **1. Mesures transversales**

- mise en place de l'APORTT, avec passage en comité technique de réseau de la police nationale d'ici le 30 juin 2019 ;
- pour les corps concernés : ouverture des discussions sur les modalités de paiement du stock et du flux des heures supplémentaires et modalités d'inclusion des personnels scientifiques et des adjoints de sécurité ;
- réforme des dispositifs de fidélisation géographique (ASA et prime de fidélisation), d'ici le 31 décembre 2019 ;
- définition du parcours de formation partagée, initiale comme continue, entre les trois corps actifs à compter de septembre 2020 ;
- réforme de la prime de résultats exceptionnels.

### **2. Pour le corps d'encadrement d'application**

- fidélisation fonctionnelle : la valorisation de la filière investigation (cartographie des emplois, gestion de la « prime » OPJ) et les moyens de garantir une pérennité du maintien des officiers de police judiciaire en son sein d'ici le 30 juin 2019 ;
- réforme et la simplification des voies d'avancement d'ici l'automne 2019 (nombre de voies d'avancement, modalités de passage de grade, examens ou concours professionnels) ;
- création d'un second concours interne d'accès au corps d'encadrement et d'application d'ici la fin 2019 ;
- réforme de la scolarité de gardien de la paix, axée sur la professionnalisation en service opérationnel, d'ici l'automne 2019.

### **3. Pour le corps de commandement**

- entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- établissement d'une charte de gestion (règles de gestion) pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- nombre de postes de chefs de service à compter de 2020 ;
- réforme du stage statutaire de passage de grade « commandant » à compter de 2020 ;
- articulation avec le corps de conception et de direction et la révision globale des postes pouvant être transférés d'un corps à un autre dans toutes les directions d'emploi ;
- augmentation du recrutement des officiers.

### **4. Pour le corps de conception et de direction**

- entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature pour le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- établissement d'une charte de gestion (règles de gestion) pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- ouverture de travaux sur la reventilation des logements pour nécessité absolue de service afin de les faire coïncider avec la réalité opérationnelle.
- articulation avec le corps de commandement et révision globale des postes pouvant être transférés d'un corps à un autre dans toutes les directions d'emploi.

### **5. Pour les personnels scientifiques**

- réforme statutaire : plan de requalification des ASPTS vers la catégorie « B » ;
- réforme de la doctrine d'emploi.

### **6. Pour les personnels administratifs et techniques, et contractuels**

- poursuite de la substitution avec maîtrise de ses effets en termes de pyramidage et de mixité au sein de la PN ;
- nouvelle bonification indiciaire ;
- attractivité de la filière administrative et technique dans la police nationale.

Enfin, la question de la réforme du système des retraites constituera un axe des discussions de l'agenda social de l'année, dès ses contours généraux connus. À ce titre, je désignerai dans les prochains jours un haut-fonctionnaire de police en charge du pilotage de cette thématique.

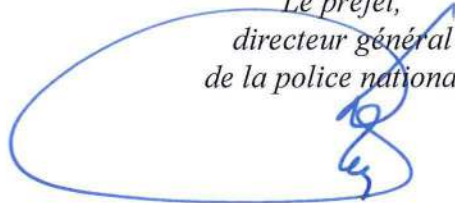
\*  
\* \*

Je présiderai début mars la réunion d'ouverture de ces chantiers et vous pourrez, bien entendu, m'indiquer vos priorités.

La DRCPN, la DCRFPN et l'ENSP, chacune en ce qui les concerne, en lien avec les directions « métiers », seront en charge de l'animation et du pilotage des différents thèmes qui vous sont proposés.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux.*

*Le préfet,  
directeur général  
de la police nationale*



*Éric MORVAN*